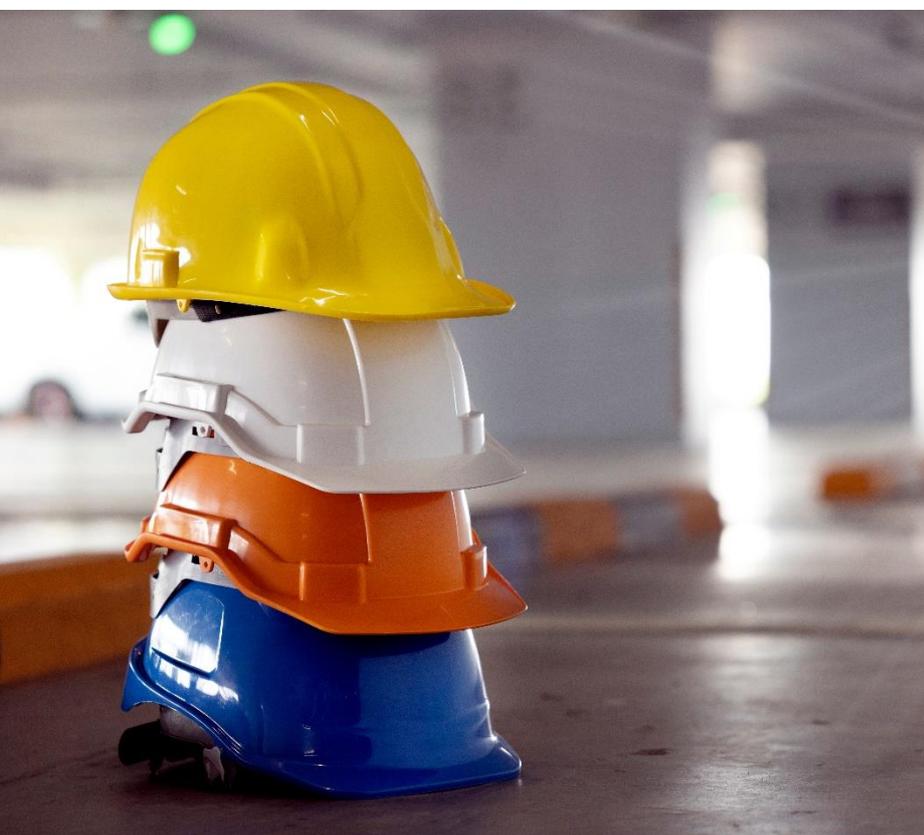


CLOVER

MATÉRIELS ET PRESTATIONS POUR LE BTP ET LE GÉNIE CIVIL

Charte Ethique



**CONDUITE ÉTHIQUE,
NOTRE BOUSSOLE POUR
UN AVENIR RESPONSABLE**

Mise à jour le 05 juin 2024

GÉNÉRALITÉS

La Charte éthique du groupe CLOVER expose nos engagements et nos attentes en matière d'éthique, servant de cadre de référence pour nos collaborateurs, fournisseurs, prestataires, ainsi que toute autre personne travaillant pour les entités du groupe.

PÉRIMÈTRE ET POPULATION CONCERNÉS

La Charte éthique est applicable à l'ensemble des collaborateurs et entités du groupe CLOVER, indépendamment de leur localisation géographique. Elle s'étend également aux individus travaillant pour le groupe sans en être salariés, tels que les sous-traitants, fournisseurs, partenaires, et prestataires de services, qui sont tenus de respecter cette Charte et d'adopter un comportement en accord avec les principes qui y sont énoncés.

Le groupe CLOVER attend de ses collaborateurs qu'ils agissent en conformité avec ces principes éthiques en toutes circonstances, quel que soit leur métier, leur entité, leur lieu de travail, leur niveau de responsabilité ou leurs interlocuteurs.

Chacun doit faire preuve de vigilance à son égard ainsi qu'au sein de son entourage, que ce soit au sein de son équipe ou à l'égard des personnes placées sous sa responsabilité.

Le groupe CLOVER garantit la transparence dans les relations au sein de ses entités et envers les tiers. En particulier, il veille à ce que ses entités échangent des informations exactes et sincères. Lorsqu'elles entretiennent des relations d'affaires entre elles, elles sont tenues d'observer la même loyauté qu'envers leurs partenaires externes.

Chaque entité doit choisir avec discernement ses partenaires, en tenant compte de ses compétences et de ses exigences éthiques. L'éthique constitue le fondement de toute collaboration réussie avec nos clients, fournisseurs et partenaires, et elle est également source de fierté pour chaque collaborateur faisant partie de notre groupe.

Un dispositif d'alerte éthique, visant à garantir le respect de la Charte éthique du groupe CLOVER, est mis en place pour écouter, informer et apporter assistance aux collaborateurs ou à toute personne ayant constaté des manquements aux règles énoncées dans cette Charte.

Le groupe CLOVER se réserve le droit de surveiller la conformité à ces principes et engagements, tant en interne qu'auprès de ses fournisseurs et partenaires externes, auxquels nous demandons d'adhérer aux mêmes normes élevées d'éthique.

Ces principes éthiques n'ont pas pour objet de se substituer aux lois et règlements applicables, mais de définir des attitudes et de fournir des repères qui, au-delà du nécessaire respect de la loi, traduisent un comportement personnel et professionnel exemplaire dans l'intérêt du groupe. Ils viennent en complément du Code de conduite.

La Charte éthique est signée par le président et le directeur général du groupe CLOVER, qui en sont les garants en raison de leurs rôles et responsabilités. Elle concerne également tous nos collaborateurs, qui sont les acteurs de l'image du groupe, ainsi que tout tiers avec lequel le groupe CLOVER est en relation d'affaires. Les principes fondateurs de la Charte éthique sont donc expliqués à tous les collaborateurs du groupe par le biais du management. Un document de synthèse leur est remis en main propre et est affiché dans les locaux sociaux.

➤ PROTECTION DES COLLABORATEURS

Le Groupe CLOVER et ses partenaires soutiennent et respectent les principes des droits humains tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, les normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le Pacte mondial, ainsi que les directives du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies émises en 2011.

Droits de l'Homme :



Nous respectons les normes du droit international en matière de droits de l'Homme et nous veillons à ne pas nous rendre complices de violations de ces droits.

Droit du travail et sécurité :



Nos relations avec nos collaborateurs sont fondées sur le respect et la confiance. Nous nous engageons à respecter la liberté d'association, à reconnaître le droit à la négociation collective, et à soutenir le droit de chaque individu à une représentation équitable, en conformité avec les lois en vigueur dans chaque pays. Nous éliminons toute forme de travail forcé ou obligatoire, et affirmons que l'emploi ne peut résulter

que d'un choix libre.

Nous interdisons toute action d'intimidation ou de menace qui créerait un environnement de travail hostile, contraire au respect et à la dignité humaine, tels que les sévices corporels, tout type d'abus physique ou psychologique, le harcèlement moral (verbal ou écrit) et le harcèlement sexuel. Nos collaborateurs bénéficient de rémunérations respectant ou dépassant les minima sociaux légalement requis, et nous respectons la législation en vigueur sur la durée du travail.

Nous mettons en œuvre tous les moyens appropriés pour préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs, et nous interdisons strictement le travail des enfants. Aucune forme de discrimination en matière d'emploi n'est tolérée sur la base de l'âge, du handicap, du genre, de la couleur de peau, de la religion, de la nationalité, de l'appartenance à une minorité ethnique, de l'orientation sexuelle, du statut marital, ou de toute autre catégorie.

En matière d'emploi et de gestion de carrière, nous privilégions la compétence de nos collaborateurs, les traitant tous avec dignité et respect de leur vie privée.

➤ **PROTECTION DES CLIENTS**

La confiance que nos clients accordent aux activités et produits de notre groupe est de la plus haute importance. Il est impératif que nous préservions leurs intérêts et maintenions une relation de confiance solide.

Protection des données personnelles :



Nous nous engageons résolument à sécuriser les données personnelles de nos clients, conformément aux lois en vigueur sur la protection des données informatiques individuelles, une démarche que nous appliquons également à l'égard de nos collaborateurs.

Qualité de nos produits :



Notre engagement envers l'excellence transparait à travers le strict respect de tous les processus et des normes techniques requises. Cet engagement vise à garantir à nos clients des services et des produits d'une qualité irréprochable.

➤ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le respect et la préservation de l'environnement sont au cœur de notre engagement en tant qu'entreprise responsable. Conscients de nos responsabilités envers les générations présentes et futures, nous avons intégré l'engagement environnemental au cœur de notre stratégie. Notre objectif n'est pas seulement de limiter l'impact de nos activités sur l'environnement, mais aussi de contribuer, par nos entreprises, nos métiers, nos produits et nos services, à un impact environnemental positif.

Au-delà du respect des prescriptions légales et réglementaires locales en matière d'environnement, et d'une approche de précaution face aux problèmes environnementaux, nous agissons pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale. Nous cherchons à apporter des solutions concrètes aux trois principaux défis environnementaux les plus liés à nos activités : le défi climatique, le défi de la ressource et le défi de la santé et de la sécurité.

Nous travaillons activement à la réduction des émissions de CO2 en limitant l'impact direct et indirect de nos activités. De plus, nous encourageons la diffusion de technologies faiblement émettrices de gaz à effet de serre et développons des produits et services innovants contribuant à une économie et une mobilité décarbonée. Notre quotidien est marqué par des pratiques visant l'économie de ressources naturelles, des projets et des activités favorisant une économie circulaire, de la conception des produits à la valorisation de leur fin de vie, en passant par l'optimisation de leur usage.

Nous surveillons de près l'impact de nos activités sur la santé et la sécurité de nos collaborateurs, de nos clients et de nos parties prenantes. Nous encourageons les initiatives et innovations contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air et à la sécurité routière.

Cet engagement, nous le portons avec conviction, le partageons et le développons en collaboration avec l'ensemble de nos parties prenantes : collaborateurs, clients, fournisseurs, actionnaires, pouvoirs publics, collectivités et partenaires au sens large. Enfin, nous rendons compte de nos résultats en matière de performance environnementale, sociale et sociétale, chaque année dans notre rapport annuel RSE.

➤ PROTECTION DE RELATIONS LOYALES ET ÉQUITABLES AVEC NOS TIERS

Lutte contre la corruption, prévention des conflits et parties liées :



Chaque partenaire du groupe CLOVER est tenu à un devoir de loyauté envers le groupe. Ainsi, il s'engage à éviter toute activité directe ou indirecte, ainsi que toute déclaration susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts avec le groupe.

Tout collaborateur doit s'abstenir de détenir un intérêt dans une entreprise, qu'elle soit cliente, fournisseur, ou concurrente du groupe, si cet investissement pourrait influencer son comportement dans l'exercice de ses fonctions au sein du groupe. Avant d'entreprendre au nom d'une entité du groupe une transaction avec une entreprise dans laquelle lui-même ou un membre de sa famille est investisseur ou dirigeant important, tout collaborateur doit obtenir l'autorisation écrite de sa hiérarchie.

Aucun collaborateur ne doit accepter une mission ou un travail proposé par un fournisseur, un client ou un concurrent, susceptible d'altérer ses performances ou son jugement dans l'exercice de ses fonctions dans le groupe. En cas de risque de conflits d'intérêts, les collaborateurs doivent, dans un esprit de transparence, informer immédiatement leur hiérarchie et s'abstenir de toute immixtion dans les relations entre le groupe CLOVER et le tiers concerné jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée.

Les négociations et l'exécution des contrats ne doivent pas donner lieu à des comportements ou actes pouvant être qualifiés de corruption active ou passive, de complicité de trafic d'influence, ou de favoritisme. Aucun

collaborateur ne doit accorder directement ou indirectement des avantages indus à un tiers dans le but d'obtenir ou de maintenir une transaction commerciale ou un traitement de faveur.

Les cadeaux ne peuvent être offerts ou acceptés que lorsqu'ils ont une valeur symbolique ou faible, en tenant compte des circonstances. Il est essentiel que la nature des circonstances ne puisse remettre en question ni l'honnêteté du donateur ni l'impartialité du bénéficiaire. Chaque collaborateur du groupe CLOVER s'engage fermement à respecter le Code de Conduite du groupe.

Respect des Règles de Libre Concurrence :



Nous nous conformons rigoureusement aux règles de la libre concurrence en adoptant un comportement loyal, en nous abstenant de toute diffamation ou dénigrement envers nos concurrents. Notre engagement se base sur l'utilisation exclusive de moyens légaux et honnêtes pour recueillir des informations utiles au bon fonctionnement de nos activités.

Engagement Éthique envers nos Fournisseurs :



Nous demandons à tous les services du groupe CLOVER, quelle que soit leur entité, effectuant des achats de produits et services, de faire signer cette Charte éthique à leurs partenaires de premier niveau. Cette démarche contractuelle vise à nous assurer que les personnes travaillant pour le compte du groupe sans en être salariées respectent cette Charte et se conforment aux principes qui y sont décrits. Dans certaines entités du groupe, des chartes éthiques Achats spécifiques peuvent exister.

➤ PROTECTION DES INTÉRÊTS DU GROUPE ET DE SES ACTIONNAIRES

Droits et Devoirs en Matière de Communication et d'Information

Le groupe CLOVER accorde une importance cruciale à la qualité de l'information et s'engage à maintenir une communication transparente et fiable envers ses actionnaires. Pour assurer une gestion optimale du groupe, chaque individu, indépendamment de son niveau d'intervention, est tenu de veiller avec la plus grande rigueur à la qualité et à la précision des informations qu'il transmet au sein du groupe.

Afin de préserver la confidentialité des informations sensibles, aucun collaborateur ne doit divulguer à l'extérieur du groupe des informations confidentielles dont il n'a pas connaissance en raison de ses fonctions ou accidentellement en raison de son affiliation au groupe. De même, il est interdit de communiquer des informations confidentielles à des collaborateurs du groupe qui ne sont pas autorisés à les consulter. Les données relatives aux résultats, aux prévisions, aux transactions financières, aux acquisitions et cessions, aux offres commerciales, aux nouveaux produits, services, savoir-faire, ainsi qu'aux ressources humaines doivent être considérées comme strictement confidentielles.

Toute demande de relation presse doit être adressée aux personnes habilitées et formées pour toute communication médiatique. Cela garantit une gestion responsable et éthique de l'information, préservant ainsi les intérêts du groupe et de ses actionnaires.

➤ DISPOSITIF D'ALERTE ÉTHIQUE

Dispositif d'Alerte Éthique et Procédure de Protection

Le groupe CLOVER a mis en place un dispositif d'alerte éthique visant à garantir le respect des principes éthiques énoncés dans la présente Charte. Il est possible que cette charte soit modifiée à l'avenir, auquel cas toutes les modifications seront communiquées à l'ensemble des collaborateurs.

En cas de questions ou de difficultés concernant ces règles :

Procédure d'alerte :

Si un collaborateur estime qu'une disposition légale ou réglementaire, ou que les règles énoncées ici, ne sont pas respectées ou sont sur le point de ne pas l'être, il doit informer son supérieur hiérarchique dans les

meilleurs délais. En cas de doute, les services juridiques ou des ressources humaines, ainsi que, le cas échéant, des conseils externes, peuvent être consultés.

Le collaborateur a également la possibilité d'utiliser le dispositif d'alerte du groupe, soit directement, soit via son CSE, pour saisir le Comité d'Audit et Éthique à l'adresse suivante : ethics@clover-groupe.fr

Chaque alerte sera traitée avec le plus grand respect de la confidentialité.

Confidentialité et Rôle du Comité d'Audit et Éthique :

Les membres du Comité d'Audit et Éthique sont soumis à une obligation stricte d'indépendance, d'impartialité et de confidentialité. Le Comité a la possibilité de faire appel à des experts ou organismes externes pour bénéficier d'une assistance supplémentaire.

Protection du Collaborateur :

La procédure d'alerte s'applique lorsque le collaborateur estime qu'une information transmise à son supérieur hiérarchique pourrait poser des difficultés ou ne semble pas faire l'objet du suivi approprié. Tous les efforts seront déployés pour respecter le souhait de confidentialité exprimé par les collaborateurs.

Le groupe garantit qu'aucun collaborateur ne subira de changement de statut, harcèlement, ou toute autre forme de discrimination en raison de la saisie du Comité d'Audit et Éthique ou de la fourniture d'informations de bonne foi.

Sanctions disciplinaires :

En cas de violation avérée de la loi ou de la Charte éthique, le manager, avec l'aide du Service RH, prendra des mesures conservatoires et/ou appliquera des sanctions disciplinaires. Ce processus assure une réponse proportionnée aux fautes constatées, tout en respectant les principes de justice et d'équité au sein du groupe CLOVER.

La présente Charte est sujette à des modifications futures. En cas de modification, elle sera portée à la connaissance de tous les collaborateurs du groupe CLOVER.

Pour toute question ou difficulté concernant les règles énoncées dans cette Charte et leur mise en application au sein du groupe, il est recommandé de contacter son responsable hiérarchique. La transparence et la communication sont essentielles pour assurer une compréhension commune et une mise en œuvre efficace de ces principes éthiques au sein de l'entreprise.